



## **ebook - Livres en ligne - Conditions générales** (v.1.4a / 01.02.2011)

### **www.livres-pdf.ch**

Le site a pour but de promouvoir la littérature libre non éditée. Les fichiers présentés sont au format PDF, un format de fichier lisible sur tous les systèmes d'exploitation, les micro-ordinateurs, agendas électroniques et téléphones mobiles multimédias.

Le site n'est pas un service d'édition, mais un service de diffusion qui va permettre de faire connaître l'auteur. Il n'y a pas de contrat écrit entre l'administrateur du service et l'auteur.

L'auteur qui souhaite être visible peut le faire aux conditions ci-dessous. Il peut à n'importe quel moment demander le retrait de ses écrits lorsqu'ils sont publiés, par exemple. Il s'agit donc bien d'auto-édition à ne pas confondre avec l'édition à compte d'auteur (voir page 5 / glossaire page 6).

#### Auteur, auteure :

- Avoir une adresse connue en Suisse.
- Avoir une adresse email de contact valable connue de l'administrateur du site.
- La taxe de dépôt est acquittée avant publication.
- Les droits des textes publiés vous appartiennent.
- Les écrits originaux ne doivent pas être sous contrôle d'un éditeur.

#### Modalités :

- Pour ce service, une taxe unique par auteur de CHF 150.- est perçue.
- Les auteurs, écrivains, rédacteurs prennent l'entière responsabilité de leurs textes par rapport aux droits d'auteurs, au plagiat, aux citations, aux références et au droit de la personne.
- Vous acceptez les conditions originales de cette plateforme, les visiteurs peuvent découvrir vos textes librement pour un usage privé ou didactique.
- Le droit suisse doit être respecté. Plus particulièrement les textes historiques, les chroniques, les essais journalistiques... seront basés sur des faits authentiques.

#### Réserve :

- En cas de non-respect de la loi helvétique, de plainte fondée ou de publication de textes diffamatoires, médisants ou susceptibles d'être l'objet d'une procédure judiciaire, les fichiers seront supprimés du serveur.
- Les taxes versées ne seront pas remboursées.

#### Vos documents :

- Les documents doivent être au format PDF.
- La dimension n'a pas d'importance, le nombre de pages non plus<sup>(1)</sup>.
- La première page peut comporter uniquement le titre, l'auteur et une image<sup>(2)</sup>.
- La deuxième page peut comporter le résumé, texte que l'on retrouve sur la page du site, suivi des 3 informations (en bleu) :

Édition en ligne pour [www.livres-pdf.ch](http://www.livres-pdf.ch)  
12.12.2008 (date au format jj.mm.aaaa)  
Version : 1.0<sup>(3)</sup>

- Il vous appartient de décider des droits de lecture, d'édition (copié/collé de texte) et d'impression de votre document lorsque vous le créez à l'aide de votre logiciel. Il vous est possible de placer sur le site un document incomplet ou à accès restreint, ainsi vous gérez vos droits de lecture et de publication.



NOTES pour la page précédente :

- (1) Ne faites pas des fichiers trop volumineux qui peuvent dissuader leur téléchargement.
- (2) L'image est facultative, mais apporte un plus. Attention au volume du fichier !
- (3) La notion de version est facultative, mais elle peut être associée à une date de révision ou de correction.

Adresse de contact :

- Tous les documents sont à envoyer à [contact@livres-pdf.ch](mailto:contact@livres-pdf.ch)

Présentation sur le site web :

- Une image-vignette doit être créée à partir de la première page du fichier à la dimension de 146 x 186 pixels. Vous pouvez fournir cette image si elle est réalisée d'une autre manière, mais elle doit avoir la même dimension au format JPEG, auquel cas elle sera adaptée.
- Le titre et son sous-titre seront présents sur une seule ligne, suivi d'un descriptif de quelques lignes de texte (voir le site pour des exemples d'espace à disposition).
- Option: une page peut s'afficher avec les coordonnées de l'auteur et adresse email.

Rubriques de classement : (le classement sera fait ultérieurement)

- Biographie
- Documentaire
- Enfant
- Essai
- Formation
- Littérature
- Historique
- Poésie
- Roman
- Sagesse
- Témoignage
- Tradition populaire
- Voyage
- etc..

Un classement rubrique + sous-rubrique est possible dans la liste ci-dessus ou dans une autre rubrique personnalisée si votre document traite d'un sujet spécifique non désigné ci-dessus. Pour exemple: Littérature hollandaise...



[www.pme-ch.ch](http://www.pme-ch.ch)



[www.invention.ch](http://www.invention.ch)



**MDL medialand sa**  
[www.mdl.ch](http://www.mdl.ch)



Ce que nous ne faisons pas : ( voir nos partenaires pour cela )

- Lecture, édition ou modification du document
- Édition, mise en page ou remise en page
- Correction de texte
- Illustration

Conseils :

Nous vous conseillons volontiers si vous souhaitez imprimer votre document en une petite quantité. Nous pouvons vous guider si vous souhaitez imprimer vous-même un seul exemplaire. Selon le cas, nous vous facturerons les frais engendrés.

Si vous avez besoin d'un illustrateur, d'un service de correction, de conseils pour la mise en page, nous pouvons vous donner des adresses.

Comment écrire une histoire ?

Il n'y a pas de méthode, seule l'inspiration sur le sujet traité est le fil conducteur. Il ne faut pas se mettre en tête d'écrire un livre sinon on risque de ressentir le syndrome de la page blanche. C'est un stress que les écrivains professionnels éprouvent parfois notamment lorsqu'ils sont pressés par les délais. N'ayant pas de délai, on ne s'impose pas la longueur.

Séquencer un livre en chapitres permet de découper l'histoire, de pouvoir poursuivre sous un autre angle, de continuer avec d'autres personnages ou une autre psychologie. Il est parfois important de les déterminer à l'avance et dans d'autres cas il est bien plus simple de les définir en dernier lieu.

Pour faire un roman, point besoin d'une belle histoire, il suffit d'un début et d'une fin potentielle, car notre esprit peut trouver une porte de sortie totalement différente de celle attendue au fur et à mesure de l'écriture. Il peut être indispensable de placer quelques gags pour que le lecteur ne se lasse pas si l'histoire est triste... à l'inverse, si l'histoire est très joyeuse, pensez à placer quelques instants de nostalgie.

Les idées, l'imagination viennent de notre perception du quotidien ou alors à force de réflexion sur un sujet précis. Il est alors nécessaire d'écrire une structure en quelques phrases. Parfois, une structure chronologique est indispensable... Ensuite, il faut étoffer, broder...

Il ne faut pas que le scénario soit trop complexe ou sans queue ni tête... le lecteur doit pouvoir s'imprégner de l'histoire et parfois il doit pouvoir s'y insérer... S'il y a une chronologie, il faut la respecter, sans quoi le lecteur sera perdu. Pensez au contexte, aux faits historiques, aux lieux, aux circonstances des événements auxquels les personnages sont confrontés.

Enfin, surtout ne pas compter son temps !

Vous devrez sans aucun doute relire plusieurs fois votre document pour faire coller les événements, corriger les fautes et au final refaire la mise en page. N'hésitez pas à faire appel en dernier lieu au service d'un correcteur humain, car les logiciels ne sont pas aussi francophones qu'on le souhaiterait. Nous pouvons vous donner les références du meilleur logiciel en la matière pour vous économiser des frais élevés de correction.



OUTILS :

### Première étape, le fichier texte

Il y a le crayon et la gomme, la bonne vieille machine à écrire... mais nous sommes passés à l'informatique depuis pas mal de temps et un vieil ordinateur suffit pleinement. Évidemment, aujourd'hui, quand on écrit, on souhaite faire quelque chose de propre tout de suite, alors un bon traitement de texte avec correcteur orthographique s'avère le minimum requis. Word de MS-Office, Writer de OpenOffice (gratuit) ou n'importe quel autre logiciel de traitement de texte sera plus approprié qu'un logiciel professionnel tel que InDesign de Adobe ou Xpress de Quark.

### Deuxième étape, le fichier PDF

Pour créer un fichier PDF (Portable Document File), vous devez avoir le logiciel nécessaire installé sur votre ordinateur. Il en existe plusieurs, le plus connu étant Acrobat de Adobe. Malheureusement, c'est un outil qui coûte cher, mais très complet.

En optant pour le pack OpenOffice, vous avez tout ce qu'il faut pour bien faire, de plus c'est un outil gratuit pour Windows, MacOs, Linux et Solaris; il est téléchargeable sur: <http://fr.openoffice.org>

Une variante consiste à utiliser une imprimante virtuelle. C'est un logiciel qui simule une imprimante et qui crée un fichier au format PDF.

Là aussi, il en existe un gratuit: PDF Creator est conçu pour Windows, il est téléchargeable sur: <http://sourceforge.net/projects/pdfcreator/>

### Dernière étape, publier votre document

Prenez contact avec notre service pour avoir une entrée sur le site web. Pour chaque publication, il faut un résumé et une image de la première page. Par défaut, l'image est cette première page. Revoir en bas de la page 1 pour les détails techniques.

Pensez que les images peuvent alourdir le document. Il peut être nécessaire de les retravailler pour les alléger afin d'obtenir un document final de taille raisonnable. Rappelez-vous que cette image est destinée à un affichage écran et non à l'impression. Soyez donc attentif au format de fichier et à la résolution, d'autant que l'illustration de présentation du document sur le site web peut être différente de celle du document lui-même. L'internaute peut encore être réticent aujourd'hui à télécharger un gros document.

L'illustration de présentation du document sur le site web peut être différente de celle du document lui-même.

Le volume du fichier PDF final est limité à 2 Mo.

### Corrections de textes !

C'est évident, nous voyons toujours les fautes dans les textes des autres... Vous devrez sans aucun doute relire plusieurs fois votre document pour qu'il soit cohérent, corriger les fautes et au final refaire la mise en page. Les logiciels ne sont pas aussi francophones qu'on le souhaiterait. N'hésitez pas à faire appel au service d'un correcteur "humain" mais seulement à la fin, quand votre document sera finalisé, pour minimiser vos frais de correction. Dans ce même ordre d'idées, nous pouvons vous donner les références du meilleur logiciel en la matière. Ce logiciel n'est pas la panacée, cependant, il s'intègre volontiers dans OpenOffice, notamment...



## INFORMATIONS :

### Le droit d'auteur

Pour faire simple, cela se résume en trois points:

- La protection
  - les oeuvres artistiques originales y compris les logiciels
  - la protection ne porte que sur la forme et non pas le contenu
- Les conditions
  - l'enregistrement n'est pas nécessaire
  - la protection naît avec la création de l'oeuvre
- La durée
  - 70 ans après la mort de l'auteur (variant en dehors de l'Europe)

### Le contrat à compte d'éditeur

Il s'agit du contrat traditionnel de l'auteur qui est publié. L'écrivain publié à compte d'éditeur jouit d'un certain prestige: celui d'avoir été accepté par un comité de lecture, celui d'avoir été sélectionné, celui d'être le meilleur parmi les meilleurs. L'auteur est payé pour être édité. L'auteur cède ses droits, tous ses droits (y compris les droits d'adaptation, par exemple si un film est réalisé à partir du livre). En contrepartie, il ne débourse rien, ni frais de composition, d'impression, de distribution, de publicité. De surcroît, il bénéficie d'une rémunération en "droits d'auteur", proportionnelle au nombre de livres vendus et versée sous forme de pourcentage (environ 10 % de la valeur hors taxes du livre). Tout d'abord, il signe un contrat d'édition. Le contrat d'édition est réglementé. Le contrat d'édition légal ne peut concerner QUE les auteurs édités à compte d'éditeur, c'est-à-dire payés pour être édités.

### Le contrat à compte d'auteur

Le contrat signé entre l'éditeur (prestataire) et l'auteur (client) est un contrat de louage d'ouvrage. Il porte sur les modalités de publication, le prix à payer par l'auteur pour être publié, le prix de vente de l'ouvrage, le montant des "bénéfices rétrocédés" à l'auteur (ils sont en moyenne de 20 % sur les livres papier et de 50 % sur les livres en ligne), les modalités de rétrocession (l'auteur reçoit une fois par an un relevé de compte) et les droits d'auteur qui restent intégralement la propriété de l'auteur.

### Être auteur-éditeur

Être son propre éditeur, pourquoi pas! La technologie actuelle donne tous les moyens de réussir dans l'auto-édition. L'auteur publie ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut. Mais il devra assumer seul les conséquences de ses décisions. Pour exercer ses fonctions en tant qu'éditeur, l'auteur doit se déclarer comme tel. L'auto-édition est un excellent vaccin contre les grognements qui affectent souvent les auteurs édités à compte d'éditeur. C'est aussi une expérience appréciée par les éditeurs traditionnels lorsqu'ils s'appêtent à signer un contrat avec un ancien auteur auto-édité. Mais c'est surtout une expérience qui demande beaucoup de courage.... et de sacrifices.



## **GLOSSAIRE :**

**Auteur:** Créateur d'une oeuvre artistique, littéraire, musicale ou dramatique.

**Certificat d'enregistrement:** Confirmation officielle de l'enregistrement d'un droit d'auteur auprès du Bureau des droits d'auteur.

**Cession:** Transfert de droits de propriété intellectuelle du propriétaire à un tiers.

**Contrefaçon:** Violation des droits exclusifs du titulaire d'un droit d'auteur (par exemple, en exécutant publiquement une oeuvre musicale protégée par un droit d'auteur sans le consentement de son titulaire / en reproduisant un ouvrage dans sa globalité).

**Copie (à usage personnel):** Le fait de reproduire pour un usage personnel un enregistrement sonore complet ou incomplet, un document ou un logiciel, sur un support adéquat.

**Droit d'auteur:** Droit exclusif portant sur une oeuvre, incluant le droit de la publier, de la produire, de la reproduire, de la traduire, de la transmettre publiquement par des moyens de télécommunication et, dans certains cas, de louer une oeuvre, y compris le droit de l'exécuter en public, et dans certaines conditions, d'exposer publiquement une oeuvre artistique.

**Droits de licence:** Frais à déboursier pour utiliser sous licence une oeuvre protégée par un droit d'auteur.

**Droits moraux:** Droits qu'un auteur conserve sur l'intégrité d'une oeuvre et le droit d'être désigné comme son auteur, même après la vente ou le transfert du droit d'auteur.

**Enregistrement:** Reconnaissance officielle d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur, d'un dessin industriel ou d'un circuit intégré (par exemple).

**Exemption (ou exception):** Disposition de la loi sur le droit d'auteur qui permet l'utilisation d'une oeuvre par une institution religieuse, un établissement d'enseignement ou un organisme charitable lorsque l'utilisation de cette oeuvre est dans l'atteinte d'un but religieux, éducatif ou charitable, sans qu'il soit nécessaire de payer des droits de licence (selon les pays).

**Licence:** Accord légal par lequel est accordée à quelqu'un l'autorisation d'utiliser une oeuvre à certaines fins ou à certaines conditions. Une licence ne constitue pas un transfert de propriété du droit d'auteur.

**Oeuvre littéraire:** Oeuvre consistant en un texte, ce qui comprend les romans, les poèmes, les paroles d'oeuvres musicales, les catalogues, les rapports, les tableaux, ainsi que les traductions de ces oeuvres. Sont également compris les logiciels informatiques.

**Oeuvre posthume:** Oeuvre publiée pour la première fois (ou, pour certains types d'oeuvres, une oeuvre, jouée ou exécutée en public pour la première fois) après le décès de son auteur.

**Plagiat:** Le fait de présenter comme siens les réflexions ou les écrits de quelqu'un d'autre. Sur Internet, le plagiat va de copier-coller une partie de document dans un travail scolaire jusqu'à télécharger des textes complets à partir d'un des nombreux sites qui en proposent gratuitement.

**Propriété intellectuelle:** Forme de travail de création qui peut être protégée par une marque de commerce, un brevet, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuits intégrés.

**Pseudonyme:** Autre nom ou nom de plume que l'auteur s'est donné.

**Redevance:** Somme payée au titulaire du droit d'auteur pour la vente ou l'utilisation de ses oeuvres.